

Ville de Malakoff

ARRETE MUNICIPAL A2026_58

Direction : **Direction Générale des Services**

OBJET : Désignation des représentant·es de la Maire aux conseils d'école des écoles publiques

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-17 ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article D411-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mai 2026 portant désignation des représentant·es du Conseil municipal aux conseils d'école des écoles publiques ainsi qu'aux conseils des établissements publics locaux d'enseignement ;

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la ville dans les conseils des écoles publiques de la ville.

ARRETE,

Article 1 : DÉSIGNE les élu·es réparti·es dans le tableau ci dessous aux fins de représenter Madame la maire au sein des conseils d'école des écoles publiques de la ville :

École maternelle Fernand LÉGER	Saliou BA
École élémentaire Fernand LÉGER	Manon GOUDEAU
Groupe scolaire Georges COGNROT	Lina BASSOT
Groupe scolaire Paul LANGEVIN	Fatou SYLLA
Groupe scolaire Henri BARBUSSE	Alice LABRO-DELLION
Groupe scolaire Guy MOQUET	Victorine PREVOST-MEYNIAC
École maternelle Paulette NARDAL	Narjiss SAKHI
École élémentaire Paulette NARDAL	Pierrick CHOLLET-RODRIGUEZ
École maternelle Jean JAURES	Marion LEVRARD
École élémentaire Jean JAURES	Marie-Hélène TINE
École maternelle Paul VAILLANT COUTURIER	Marianne DUTHEIL

Article 2 : Le présent arrêté sera publié électroniquement, notifié aux représentant·es désigné·es et inscrit au registre des arrêtés.

La Maire,
Sonia FIGUERES

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.